

Les nouvelles règles de prise en charge

*Vous voulez travailler dans le transport de marchandises ou le transport de voyageurs ?
Vous êtes intéressé par une formation de conducteur routier ?*

*Pour toute formation débutant à partir du 1^{er} septembre 2010,
de nouvelles règles de prise en charge entrent en vigueur pour le financement
du congé individuel de formation (CIF).*

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR...

• • • • Priorité aux titres professionnels

Véritable atout pour votre évolution, le titre professionnel (TP) vous permet de suivre une formation complète et d'**obtenir une certification reconnue**.

- Titre professionnel Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur (TP porteur)
- Titre professionnel Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur tous véhicules (TP tous véhicules)
- Titre professionnel Conducteur(trice) du transport routier interurbain de voyageurs (TP voyageurs)

équivalent
Permis C
+ FIMO
+ ADR

équivalent
Permis EC

équivalent
Permis D
+ FIMO

En fonction de votre projet et de votre profil, le Fongecif peut également financer un permis C, EC ou D complété par la FIMO (formation initiale minimum obligatoire).

• • • • 1 dossier CIF = 1 TP ou 1 permis + FIMO

Vous devez remplir **un dossier de demande de prise en charge par formation**.
Votre demande ne peut concerner qu'un seul TP ou un seul permis + FIMO

Exemples	OUI	NON
une demande de TP Porteur	✓	
une demande de permis C + FIMO	✓	
une demande de permis EC	✓	
une demande de FIMO	✓	
une demande de permis C + EC + FIMO		✓
une demande de TP Porteur + permis EC		✓

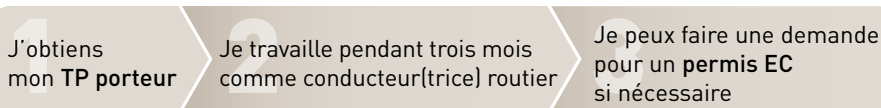


Déposer un dossier ne garantit pas que son financement soit accordé par le Fongecif.

À savoir pour une demande complémentaire

Vous devez avoir travaillé comme conducteur(trice) routier pendant **3 mois minimum** entre le moment où vous obtenez un titre professionnel porteur ou un permis C et votre **demande pour une formation complémentaire**.

Exemple



Mettez toutes les chances de votre côté

Le Fongecif Île-de-France finance en priorité les demandes dont le projet professionnel est **précis et cohérent**.

- La formation que vous demandez correspond :
 - à votre projet : *la formation correspond au secteur d'activité ou à la spécialisation ;*
 - à vos capacités : *vous avez le niveau requis pour réussir ;*
 - au marché de l'emploi : *il y a des opportunités d'emploi dans ce secteur.*
- Vous avez une bonne connaissance :
 - du métier visé, de ses contraintes et de ses spécificités ;
 - de la formation qu'il faut pour y parvenir.

IMPORTANT

Le Fongecif Île-de-France porte une attention particulière à la sélection des candidats réalisée par les organismes de formation.

Un « compte-rendu d'entretien individuel préalable à l'entrée en formation » est :

- à compléter par l'organisme de formation (téléchargeable sur le site www.fongecif-idf.fr) ;
- à joindre à votre dossier de demande de CIF.

POUR FACILITER VOS DÉMARCHES :

- **téléphonez** au **01 44 10 58 58**
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
- **rendez-vous** dans notre espace projet
Place Johann Strauss - Paris X^e - le lundi de 14 h à 19 h,
du mardi au jeudi de 10 h à 18 h, le vendredi de 8 h 30 à 17 h
- **connectez-vous** www.fongecif-idf.fr